

PROGRAMME D'INTERVENTION DE MILIEU POUR LES JEUNES DE 12 À 30 ANS

GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES PROJETS : 17 SEPTEMBRE 2021, 17 H

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le *Programme d'Intervention de milieu auprès des jeunes de 12 à 30 ans (PIMJ)* a pour objectif la réalisation d'initiatives visant à offrir aux jeunes de 12 à 30 ans, des activités de qualité, diversifiées, accessibles et adaptées à leurs besoins, en complémentarité et en concertation avec les milieux de vie, de façon à favoriser leur plein épanouissement, à établir une action harmonisée en relations interculturelles et de prévention des problématiques sociales.

Les projets doivent répondre à au moins un des objectifs du *Fonds Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022*:

- Favoriser l'accès à une alimentation saine;
- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs;
- Soutenir l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication;
- Favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative;
- Encourager la participation citoyenne, l'engagement social et la transition écologique;
- Lutter contre les différentes formes de discriminations;
- Soutenir et accompagner les parents dans le développement de l'enfant;
- Favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu.

Pour plus de détails, veuillez vous référer au document *Programme PIMJ 2021 organismes*.

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

Le budget alloué à l'arrondissement en 2021 est de 27 584 \$.

DURÉE D'UN PROJET

La date limite pour la fin de tous les projets est le 30 juin 2022.

ÉVALUATION DES DEMANDES

Les projets sélectionnés devront répondre aux critères définis par l'arrondissement :

Pertinence du projet	35%
<ul style="list-style-type: none"> Le projet cible les jeunes de 12 à 30 ans, particulièrement les jeunes issus des communautés ethnoculturelles et les jeunes en difficulté d'intégration Le projet répond aux objectifs de l'appel de projets Le projet est cohérent avec la mission de l'organisme demandeur Le projet s'aligne sur les priorités du Plan d'action en développement social du Plateau-Mont-Royal 	
Retombées anticipées	30%
<ul style="list-style-type: none"> Les retombées du projet sont significatives pour le milieu (ex : cible des clientèles vulnérables, cible des zones défavorisées de l'arrondissement, rejoint un grand nombre de participants, etc.) Le projet cible un changement durable dans le temps (ex : développement des capacités, appropriation par la communauté, modification des normes, changements organisationnels, etc.) Le projet a une grande portée (ex: rejoint un grand nombre de personnes différentes) 	
Qualité du projet	25%
<ul style="list-style-type: none"> Le projet est bien structuré (ex: plan de réalisation clair, échéancier réaliste, activités arrimées avec les résultats attendus, etc.) Le budget est bien structuré (ex: budget réaliste, répartition judicieuse des ressources, etc.) L'équipe de réalisation a la capacité de mener à terme le projet (ex: détient l'expérience et les compétences requises, est en mesure d'investir du temps dans le projet, etc.) Le projet est réalisé en collaboration avec le milieu (ex: partenariats, complémentarité avec l'offre locale, appui du milieu, etc.) Le projet est original ou novateur Le projet est clairement exposé 	
Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle - ADS+	10%
<p>L'ADS+ est intégrée à différentes phases du projet, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> Identification des enjeux (ex: détermination des problématiques liées à l'ADS+ dans le contexte du projet) Formulation du projet (ex: vérification de la présence de l'ADS+ dans toutes les composantes du projet) Mise en oeuvre du projet (ex: renforcement des capacités des parties prenantes relatives à l'ADS+) Suivi et évaluation du projet (ex: documentation des avancées du projet avec des données quantitatives et/ou qualitatives prenant compte de l'ADS+) 	

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, un projet doit :

- Correspondre à l'approche décrite précédemment ;
- Satisfaire aux objectifs du programme ;
- Rejoindre une clientèle issue des communautés culturelles ou des minorités visibles et/ou favoriser la réalisation d'une action liée à l'interculturalisme;
- Être structurant;
- Être complémentaire des autres programmes municipaux comme la revitalisation urbaine intégrée, les initiatives de la table locale de concertation, les actions préventives pour contrer les gangs de rue ou autres;
- Être réalisé par un ou des organismes sans but lucratif;
- Se dérouler prioritairement dans les zones défavorisées.

INSCRIPTION ET SOUMISSION D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN AU GSS

Afin de faciliter l'utilisation des formulaires de demande, un outil de gestion et de suivi des demandes de subvention (GSS) est dorénavant disponible en ligne. Aucun dépôt en version papier ou par courriel n'est admis.

[Voir les outils d'accompagnement GSS](#)

[Pour vous inscrire et remplir votre formulaire de demande](#)

DOCUMENTS EXIGÉS

Au moment de soumettre la demande de soutien financier dans le GSS, l'OBNL demandeur doit déposer un dossier complet comprenant les documents suivants, au plus tard le vendredi 17 septembre 2021 à 17 h :

- Déclaration pour l'année en cours au Registraire des entreprises du Québec où figure la liste des membres du conseil d'administration de l'organisme;
- Dernier rapport annuel d'activités de l'organisme;
- Rapport financier du dernier exercice de l'organisme;
- Police d'assurance responsabilité civile accordant une protection minimale de 2 M\$ et dans laquelle la Ville est désignée comme co-assurée pour la durée du projet;
- Lettres patentes de l'organisme;
- Résolution du conseil d'administration autorisant le dépôt de la demande de soutien financier et mandatant un responsable pour signer tout engagement relatif à la demande.

PROCESSUS DE TRAITEMENT DES PROJETS

- Séance d'information sur le dépôt de projets : le 31 août 2021, 13h
 - [Lien pour vous inscrire à la séance d'information](#)
- Dépôt par l'organisme du dossier complet du projet sur le GSS : au plus tard le 17 septembre 2021 à 17 h
- Rencontre du comité d'évaluation : 6 octobre 2021
- Retour aux organismes : octobre 2021
- Adoption par le conseil d'arrondissement : 22 novembre 2021

Les projets doivent être réalisés par les organismes entre le 23 novembre 2021 et le 30 juin 2022.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Tina Tran
Agente de développement social
tina.tran@montreal.ca
Tél. : 514 872-2360